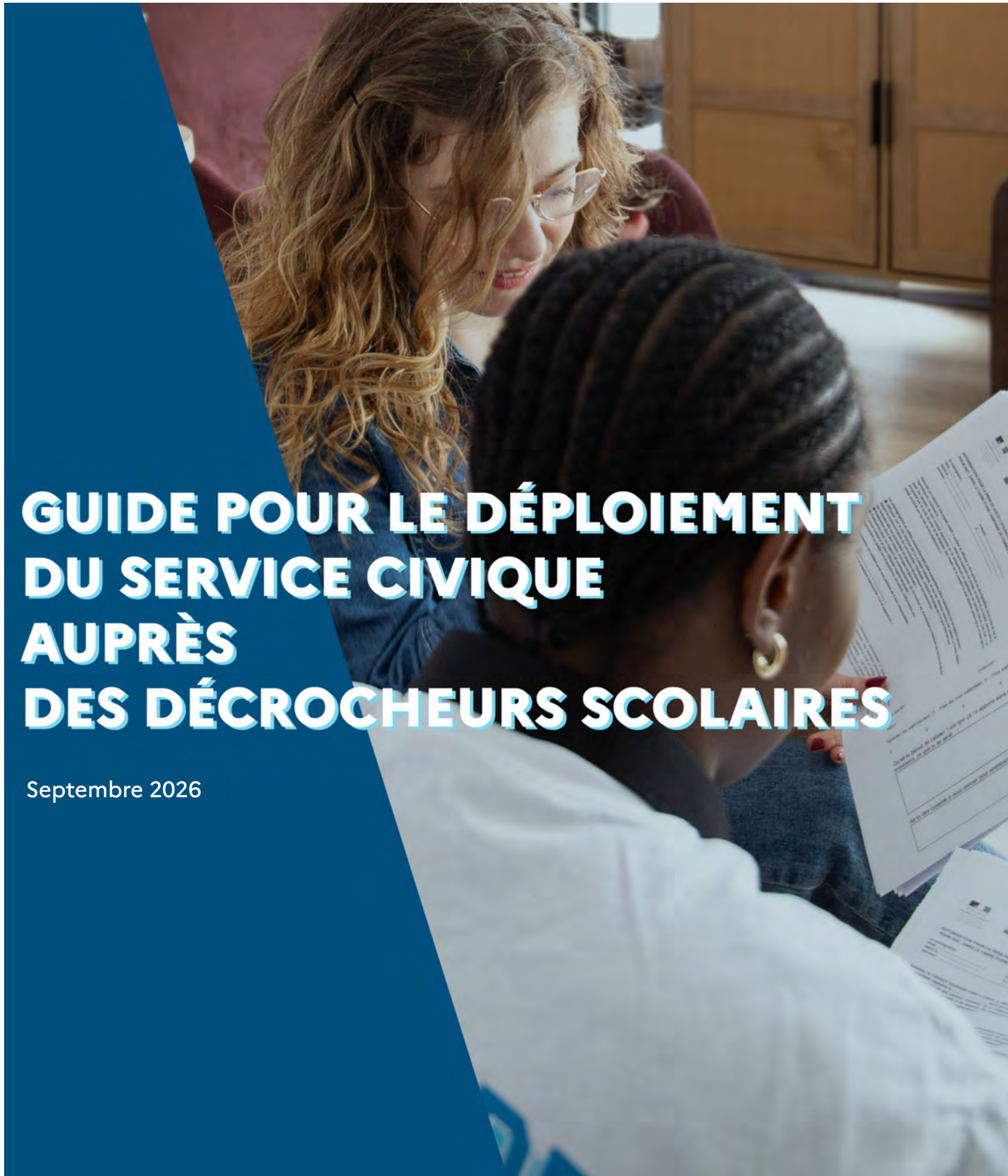




GUIDE POUR LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE CIVIQUE AUPRÈS DES DÉCROCHEURS SCOLAIRES

Septembre 2026

I. Contexte	p. 3
II. Le Service Civique	p. 4
2.1 Présentation	p. 4
2.2 Définition et nombre de volontaires en situation de décrochage scolaire	p. 5
III. S'engager en Service Civique en étant décrocheur scolaire	p. 6
3.1 La formule simple	p. 6
3.2 La formule combinée	p. 7
3.3 Les « incontournables » du dispositif	p. 10
IV. Les rôles des établissements scolaires et des organismes d'accueil	p. 11
4.1 Le rôle des établissements scolaires	p. 11
4.2 Le rôle des organismes d'accueil	p. 12
V. Annexes	p. 15
5.1 Fiche « Accueillir des mineurs en mission de Service Civique »	p. 15
5.2 Exemple d'emploi du temps possible pour les jeunes en Service Civique combiné	p. 16
5.3 Accès au Service Civique dans le cadre du parcours « Tous Droits Ouverts » (TDO)	p. 16
5.4 Bonnes pratiques	p. 18
5.5 Ressources	p. 23
VI. Sur le terrain : des projets de territoire pour un Service Civique adapté aux décro- cheurs	p. 24
6.1 L'exemple de l'Occitanie	p. 24
6.2 L'exemple de la Normandie	p. 30
6.3 L'exemple de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur	p. 34

I. CONTEXTE

Au niveau national, chaque année, près de 100 000 jeunes quittent le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnelle.

Le processus de décrochage est inscrit dans le code de l'éducation aux articles [L122-2](#) et [L313-7](#). Depuis la rentrée 2020, les mesures de lutte contre le décrochage scolaire ont été renforcées. L'article 15 de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » concrétise l'engagement du gouvernement de lutter contre la pauvreté et le décrochage des jeunes les plus fragiles par une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. Cela implique le droit de pouvoir intégrer un parcours adapté à ses besoins. L'obligation de formation va au-delà du droit au retour en formation ou du droit à une formation professionnelle : elle inclut d'autres possibilités telles que l'emploi, le Service Civique ou encore l'engagement dans un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle¹.

Le Service Civique a ainsi été identifié comme l'une des solutions au bénéfice de la lutte contre le décrochage scolaire, dans le cadre de la remédiation², au sein des réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE).

Dès novembre 2018, une convention cadre a été signée entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Agence du Service Civique, via le programme : « Pour un parcours de confiance »³. Cette démarche vise, par ailleurs, à renforcer l'universalité du Service Civique en le rendant accessible à tous les jeunes, notamment

les plus éloignés de la formation et de l'emploi. Elle s'articule autour de deux axes majeurs :

- Mobiliser des volontaires en mission de Service Civique, en appui aux équipes éducatives, pour contribuer à la remédiation du décrochage dans des établissements scolaires ;
- Faire du Service Civique une solution pour des jeunes en processus de décrochage scolaire, selon des modalités d'engagement diverses et adaptées à leur situation. À destination des jeunes ayant quitté le système éducatif sans qualification, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Agence du Service Civique ont mis en place des modules d'engagement visant à favoriser la réinsertion de ces jeunes dans un parcours de formation grâce à l'engagement dans une mission de Service Civique, via deux formules possibles (détaillées dans le présent guide).

En 2019, l'Agence du Service Civique a mené une étude⁴ sur l'impact de l'accompagnement proposé aux jeunes engagés dans le processus de décrochage scolaire effectuant une mission de Service Civique adaptée. En était ressortie la nécessité de poursuivre la connaissance et le développement du dispositif d'engagement de Service Civique adapté aux décrocheurs auprès des instances de l'Éducation nationale et des acteurs de l'accompagnement des jeunes. Le présent guide se veut une première réponse à ce besoin.

¹ En savoir plus : <https://eduscol.education.gouv.fr/5304/des-acteurs-et-des-organisations-mobilises-contre-le-decrochage-scolaire>.

² Trois grandes étapes d'action ont été identifiées pour lutter contre le décrochage, en fonction de l'état d'avancement du processus : la prévention, l'intervention et la remédiation. Prévention : lutter contre le décrochage avant qu'il n'apparaisse. Intervention : mise en place d'actions dès les premiers signes de décrochage (absentéisme par exemple). Remédiation : accompagnement au retour en formation ou à l'insertion des élèves décrochés.

³ En savoir plus : <https://www.service-civique.gouv.fr/api/media/assets/document/cp-23112018-convention-pour-un-parcours-de-confiance.pdf>

⁴ Une équipe de chercheurs en sociologie et sciences de l'éducation à l'Université de Nantes a été retenue pour mener une monographie auprès de volontaires du département des Bouches-du-Rhône. Celui-ci a été choisi en raison du nombre important de volontaires qui y bénéficiaient d'un accompagnement en formule simple et en formule combinée en 2018, au moment de l'élaboration de l'étude. La synthèse du rapport est consultable via [ce lien](#).

II. LE SERVICE CIVIQUE

2.1 Présentation

Le Service Civique s'adresse **aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap)**.

Il s'agit :

- D'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois.
- Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans l'un des dix domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation :
 - o Citoyenneté européenne,
 - o Culture et loisirs,
 - o Développement international et action humanitaire,
 - o Éducation pour tous,
 - o Environnement,
 - o Intervention d'urgence,
 - o Mémoire et citoyenneté,
 - o Santé,
 - o Solidarité,
 - o Sport.

Il peut être effectué auprès de structures de droit privé à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

L'objectif de l'engagement de Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, acquérir de nouvelles compétences et prendre le temps de réfléchir à leur avenir.

La durée hebdomadaire d'une mission de Service Civique représente **au moins 24 heures par semaine** et peut atteindre jusqu'à 48 heures (dans des cas très exceptionnels), **réparties au maximum sur six jours**. En moyenne, la durée hebdomadaire d'une mission de Service Civique se situe autour de 27 heures et n'a pas vocation à dépasser 34 heures.

Tous les volontaires engagés en mission de Service Civique ont droit à deux jours de congés par mois et à trois jours s'ils sont mineurs.

Cet engagement donne lieu au versement d'une indemnité d'un montant de **619,83 euros** par mois (qui peut être de 734,78 euros par mois pour les boursiers de l'enseignement supérieur du 5^{ème}, 6^{ème} ou 7^{ème} échelon au titre de l'année universitaire en cours et les bénéficiaires du RSA), dont 504,98 euros pris en charge par l'État. Les 114,85 euros restants étant versés au volontaire par l'organisme d'accueil au titre de la « prestation de subsistance »⁵. Le Service Civique ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État.

Tout au long de sa mission, le volontaire bénéficie nécessairement de l'accompagnement d'un tuteur, notamment dans sa réflexion sur son « projet d'avenir » afin de préparer son insertion professionnelle et sociétale post-engagement. Cet accompagnement se concrétise par un bilan nominatif lors duquel le volontaire est amené à formaliser son expérience et les compétences acquises⁶.

Enfin, la mission de Service Civique comprend une « formation civique et citoyenne »⁷, obligatoire pour tous les volontaires.

⁵ L'ensemble des montants mentionnés [sont ceux en vigueur au 1er janvier 2024](#), toujours applicables en 2026. Les montants actualisés sont disponibles sur [service-civique.gouv.fr](#)

⁶ Se référer au point 4.2.4.

⁷ Détaillée en 4.2.6.

2.2 Définition et nombre de volontaires en situation de décrochage scolaire

La nomenclature utilisée permettant de définir un décrocheur dans le cadre du Service Civique est la même que celle retenue par les missions de lutte contre le décrochage scolaire ; à savoir celle du code de l'éducation. Les décrochés sont ainsi des « jeunes sortis du système scolaire sans le diplôme du baccalauréat général ou un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation »⁸.

Il est à noter que les jeunes pouvant prétendre au dispositif du Service Civique comme solution de lutte contre le décrochage ne sont pas uniquement les décrocheurs tels que définis par le code de l'éducation, mais également les élèves inscrits en établissement scolaire ayant été identifiés comme étant en *processus* de décrochage.

Le terme de « décrocheur » utilisé dans ce guide inclut donc également les jeunes en voie de décrochage scolaire ou en décrochage avéré (jeunes décrochés). Il est toutefois pertinent de mentionner que dans la majeure partie des cas, le Service Civique est mobilisé comme un outil de « remédiation », à savoir auprès d'élèves ayant déjà décroché⁹.

En 2023, 21,8 % des volontaires, soit environ **21 200 jeunes**, étaient en situation de décrochage scolaire à leur entrée en Service Civique. En 2024, le taux de jeunes décrocheurs en mission de Service Civique s'élève à 23%, soit **19 700 jeunes**. Pour l'année 2025, on compte **15 400 jeunes** en Service Civique qui étaient en situation de décrochage à leur entrée en mission, soit 21% du total des volontaires.



⁸ Article L. 313-7 du code de l'Éducation et décret n°2010 – 1781 du 31 décembre 2010.

⁹ En savoir plus : <https://eduscol.education.gouv.fr/5292/mesures-et-actions-pour-lutter-contre-le-decrochage>

III. S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE EN ÉTANT DÉCROCHEUR SCOLAIRE

Ce guide a pour vocation de clarifier les deux types de parcours proposés aux jeunes décrocheurs souhaitant s'engager dans une mission de Service Civique et présenter leur mise en œuvre opérationnelle.

Ces parcours ont pour objectif de permettre à des élèves fragilisés de reprendre confiance en eux et de se remobiliser à travers une activité d'intérêt général menée dans le cadre du Service Civique, tout en bénéficiant d'un accompagnement renforcé dans l'élaboration de leur projet post-engagement : reprise de scolarité, entrée dans une nouvelle formation, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, emploi etc.

Deux possibilités s'offrent aux jeunes en situation de décrochage scolaire ou en voie d'abandon scolaire précoce qui souhaitent s'engager dans un Service Civique adapté :

Une formule simple, qui permet au jeune de réaliser une mission de Service Civique « à temps plein » (soit 24h minimum par semaine) comme tout autre volontaire. Il bénéficie en outre pendant sa mission de l'accompagnement d'un référent relevant notamment des réseaux FOQUALE ou des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Une formule combinée⁹, qui permet au jeune de réaliser une mission de Service Civique à temps réduit (21h par semaine en moyenne, heures pouvant être annualisées) tout en bénéficiant d'un accompagnement éducatif à temps partiel, en reprenant une formation dans un établissement scolaire ou dans le cadre d'une répréparation à un examen. Sur un parcours de formation hybride diplômante, la formule peut être proposée par exemple dans une structure de retour à l'école (SRE ou « microlycées »). On parle de « Service Civique combiné » (SCC).



3.1 La formule simple

3.1.1 Le profil du jeune en formule simple

Cette formule offre à un jeune décrocheur la possibilité de réaliser **une mission de Service Civique classique¹⁰**. La nature du Service Civique, le choix de la structure d'accueil, la durée (entre 6 et 12 mois) ainsi que le temps de mission hebdomadaire (24h minimum) sont personnalisés en fonction du profil du jeune afin de lui offrir un cadre d'engagement adapté.

En complément de la mission et du suivi du jeune par un tuteur issu de l'organisme d'accueil, l'établissement scolaire met à disposition un référent relevant des réseaux FOQUALE ou des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) qui est en charge du suivi du jeune pendant toute la durée du Service Civique.

⁹ Aussi connue sous le nom de « Service Civique Alterné ». L'appellation « Service Civique combiné » est désormais privilégiée.

¹⁰ C'est-à-dire que la durée hebdomadaire moyenne de mission ne diffère pas de celle d'un volontaire non-décrocheur engagé en Service Civique, à la différence du Service Civique combiné.

Deux missions principales incombent au référent de l'Éducation nationale, en lien avec le tuteur du jeune au sein de la structure d'accueil :

- Réaliser **trois entretiens de positionnement**, au début, au milieu et à la fin de l'engagement du jeune. Ces entretiens, en présence du tuteur du jeune, ont pour objectif de faire le point sur le déroulement du Service Civique et d'éclairer les compétences acquises en termes de savoir-faire et de savoir-être. Ces entretiens sont formalisés.
- **Travailler sur le projet personnel et professionnel du jeune tout au long du Service Civique** afin de lui proposer impérativement des solutions à l'issue de sa mission : un retour en formation générale ou professionnelle avec un parcours diplômant (en SRE par exemple), une poursuite d'études, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou encore un emploi.

3.1.2 Le profil du jeune en formule simple

Cette formule s'adresse à des jeunes autonomes qui pourraient profiter d'une expérience d'engagement à forte utilité sociale pour reprendre confiance en eux et se projeter dans un projet personnel ou professionnel.



3.2 La formule combinée

3.2.1 Présentation de la formule

Cette formule consiste en la **combinaison d'une mission de Service Civique et d'une formation suivie dans un établissement scolaire généralement selon le schéma hebdomadaire suivant : trois jours en mission et deux jours en formation.**

Pour assurer un suivi adéquat du jeune à la fois au sein de son organisme d'accueil et en établissement scolaire, il est logique que ce parcours combiné se déroule en période scolaire et se termine avant les congés scolaires d'été.

N.B : dans certains cas, si les jeunes ont démarré leur Service Civique combiné plus avant dans l'année scolaire (par exemple en janvier ou plus tard), la période du parcours débordant sur les congés d'été pourra se dérouler exclusivement dans l'organisme d'accueil (en raison de la fermeture de l'établissement scolaire à cette période). Dans ce contexte, il est toutefois nécessaire d'assurer la poursuite d'un accompagnement de qualité pour le jeune, afin que des solutions lui soient impérativement proposées à l'issue de sa mission. D'autres solutions d'accompagnement pourront ainsi prendre le relai de l'établissement scolaire, en fonction de la situation du jeune (missions locales par exemple). Ces cas de figure doivent toutefois rester exceptionnels : le déroulement d'un Service Civique combiné calqué sur l'année scolaire doit être privilégié afin d'assurer un suivi complet du jeune par un établissement scolaire.

3.2.2 La répartition horaire en Service Civique combiné

Le volontaire décrocheur est en mission de Service Civique trois jours par semaine pendant 21 heures. Les deux autres jours, il est accueilli par un établissement scolaire pour un maximum de 12 heures, et ce pendant toute la durée de sa mission de Service Civique (hors vacances scolaires).

Durant les vacances scolaires, le jeune poursuit généralement son Service Civique sur les 5 jours, selon une quantité horaire hebdomadaire :

- Soit identique au temps de mission en période scolaire ; c'est-à-dire, 21 heures réparties cette fois sur 5 jours : 4 jours x 4 heures + 1 jour x 5 heures = 21 heures¹¹ ;
- Soit supérieure si le temps de mission en période scolaire a été allégé : 30 heures sur 5 jours, soit 6 heures de mission/jour.

Il est en effet possible, en fonction des besoins du jeune, de proposer un lissage de la durée hebdomadaire de mission prévue par la formule combinée (21 heures) sur la totalité des mois d'engagement de Service Civique, afin d'alléger le temps de mission du jeune en période hors vacances scolaires.

D'autres possibilités de lissage horaire peuvent être envisagées, tant que la durée hebdomadaire moyenne sur la totalité de la mission ne se situe pas en-deçà de 21 heures.

Ces 21 heures comprennent les heures d'accompagnement au projet d'avenir¹².

N.B : les jeunes qui suivent un parcours de Service Civique combiné ont droit, comme tous les autres volontaires, à deux jours de congés par mois (trois jours de congés pour les jeunes mineurs).

Pour une bonne mise en œuvre du Service Civique combiné, un planning - précisant les jours et horaires de mission et les jours et horaires de formation - devra être prévu en amont de la mission et partagé pour la bonne information des trois parties prenantes : le volontaire, l'établissement scolaire et l'organisme d'accueil.

Deux exemples possibles sont ainsi proposés ci-dessous :

	Pendant l'année scolaire	Pendant les vacances scolaires	Lissage sur la totalité des mois de mission
Option 1	3 jours x 7 heures = 21 heures	4 jours x 4 heures + 1 jours x 5 heures = 21 heures Ou bien 3 jours x 7 heures = 21 heures	21 heures / Semaine
Option 2	3 jours x 6 heures = 18 heures	5 jours x 6 heures = 30 heures	

¹¹ Si le type de mission ne s'adapte pas au rythme de 4 heures/jour, il est possible de conserver un rythme de 7 heures sur 3 jours pendant les vacances scolaires. Ces choix doivent s'effectuer en fonction des possibilités du jeune et en concertation avec la structure d'accueil.

¹² Sur l'accompagnement au projet d'avenir, se référer au point 4.2.4.

3.2.3 Le volet formation en établissement scolaire :

En formule combinée, chaque volontaire décrocheur est suivi par un référent désigné au sein de l'Education nationale qui l'accompagne dans son parcours pendant toute la durée du Service Civique. Comme pour la formule simple, l'objectif est de préparer sa sortie. Il est donc impératif que des solutions lui soient proposées en fin de mission : un retour en formation générale ou professionnelle avec un parcours diplômant, une poursuite d'études, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou encore un emploi.

La prise en charge du jeune dans l'établissement pourra s'articuler autour de **4 activités principales, en fonction des besoins recensés du jeune afin de sécuriser son parcours :**

- **Un temps de retour sur expérience et de bilan** du déroulement de son Service Civique. Ce temps sera couplé à au moins trois visites sur site pour faire un point, en début, milieu et fin, avec le responsable de la structure d'accueil ;
- **D'activité éducative et de remise à niveau scolaire**, pouvant inclure de la remobilisation, de la préparation ou repréparation d'examens, des ateliers, des cours renforcés dans certaines matières selon les besoins recensés du jeune, ou encore un travail sur les compétences psychosociales ;
- **De la découverte et/ou de la pratique professionnelle** dans différents champs et spécialités, avec la possibilité d'être accueilli dans plusieurs établissements¹³ ;
- **Un temps de travail sur la construction du projet personnel et/ou professionnel** du jeune.

Cette organisation peut permettre, le cas échéant en fonction du besoin pour chaque jeune concerné, une prise en charge individuelle ou collective dans un groupe (jusque 15), tout en laissant la possibilité d'intégrer des situations individuelles dans des classes existantes (sur des places laissées disponibles), ou dans une structure de retour à l'école avec d'autres jeunes de retour en formation sous d'autres modalités.

Ces quatre activités constituent un cadre général qui pourra s'adapter à chaque jeune. L'objectif étant que l'offre proposée reste souple.

Afin de favoriser le travail sur le projet professionnel, le choix du ou des établissement(s) scolaire(s) se fait en fonction du projet du jeune, des métiers qu'il souhaite découvrir et des possibilités des académies.

Le jeune étant généralement deux jours par semaine en établissement scolaire, il est souhaitable d'organiser des temps de pratique professionnelle en atelier, d'activités éducatives et de remise à niveau.

3.2.4 Le profil du jeune en formule combinée

Cette formule s'adresse à des jeunes décrocheurs dont les besoins nécessitent un suivi plus important et qui n'ont pas de projet professionnel précis, ou bien qui veulent en même temps poursuivre ou reprendre un parcours diplômant ou encore qui souhaitent repérer un examen.

Il sera nécessaire que le référent en établissement scolaire et le tuteur au sein de l'organisme d'accueil s'assurent en amont de la capacité du jeune à s'engager dans ce parcours, qui suppose de pouvoir suivre un rythme hebdomadaire assez chargé.

N.B : l'indemnité de Service Civique pour un jeune en formule combinée ne diffère pas de celle versée aux volontaires suivant un Service Civique simple.

¹³ Dans certaines académies, des solutions ont été trouvées afin que les jeunes puissent effectuer un stage en entreprise (de quelques jours à une semaine, parfois pendant les vacances scolaires) car cela les aide grandement à préciser ou valider leur projet professionnel.

3.3 Les « incontournables » du dispositif

1

Pour s'engager dans l'une de ces deux formules, le jeune doit faire preuve de motivation. Il bénéficiera de manière systématique d'un accompagnement par un référent relevant des réseaux FOQUALE ou des PSAD dans la recherche de sa mission et d'un organisme d'accueil ; et plus largement dans la construction de son projet.

2

Les interlocuteurs doivent être clairement identifiés dès le début de la mission afin de réaliser un accompagnement efficace et avoir une connaissance fine des attentes du jeune pour l'aider à construire au mieux son projet :

- Un référent éducation nationale au sein d'un établissement scolaire (professeur, coordonnateur d'action MLDS, psy EN, CPE... etc.) ;
- Un tuteur formé à cette fonction¹⁴ au sein de l'organisme d'accueil (un salarié ou un bénévole qui accompagne le jeune dans la réalisation de sa mission).

3

Afin d'assurer une cohérence du suivi du jeune, il est essentiel de prévoir des temps de rencontre entre le référent éducation nationale et le tuteur au sein de la structure d'accueil.

Dans le but de délimiter les rôles, responsabilités et obligations de chaque partie prenante, il est pertinent de faire signer une convention tripartite entre le volontaire, le référent éducation nationale et le tuteur de la structure d'accueil avant le début de la mission.

4

Le statut scolaire est compatible avec le statut de volontaire en Service Civique¹⁵.



5

Chaque jeune doit être accompagné, tout au long de sa mission de Service Civique, dans la construction de son parcours personnel et professionnel. Ce temps doit l'aider à trouver, en fin de parcours, la meilleure solution correspondante à son projet.

6

Lorsque cela est pertinent pour le jeune, les familles doivent être informées et associées à la démarche afin de comprendre le sens et les modalités de la mission de Service Civique.

7

D'un point de vue administratif, les jeunes sont inscrits durant leur parcours dans un établissement scolaire dans un module relevant de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), dans une SRE, ou bien un groupe au sein de l'établissement.

¹⁴ Sur la formation des tuteurs, se référer au point 4.2.3.

¹⁵ N.B : en tant que gestionnaire Service Civique au sein d'un organisme d'accueil, il faut lors de la création du contrat cocher la case correspondante dans ELISA : « Service Civique – Formation dans un établissement de l'Éducation nationale à temps partiel » (pour le Service Civique combiné) ou « Accompagnement simple par un référent de l'Éducation nationale » (pour le Service Civique simple).

IV. LES RÔLES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DES ORGANISMES D'ACCUEILS

4.1 Le rôle des établissements scolaires

*La qualité de l'accueil en établissement dans la formule combinée est déterminante.
Les jeunes seront inscrits dans les lycées (voie générale, technologique ou professionnelle)
pour l'essentiel d'entre eux.*

L'ensemble des services d'un établissement scolaire est mobilisé pour permettre une prise en charge adaptée et personnalisée dans les meilleures conditions notamment :

- La **vie scolaire**, en premier lieu, doit connaître ses élèves et participer à leur suivi tant dans la dimension de l'assiduité que dans l'intégration à la vie de l'établissement (activités périscolaires, clubs...etc.).
- Les **pôles santé et social** doivent pouvoir intervenir pour suivre ces jeunes parfois plus fragiles et être identifiés comme des lieux privilégiés pour les aider en cas de besoin.

Le cadre fixé au début de l'engagement en Service Civique simple ou combiné repose sur des objectifs clairement définis (dans la convention tripartite, notamment) engageant le jeune dans un processus de remise à niveau, de découverte de champs professionnels et de construction d'un projet d'avenir.

Cet engagement impliquera une organisation du temps inscrite dans un emploi du temps personnalisé et souple afin de répondre aux besoins du jeune et lui permettant de se situer dans cette dynamique. Elle entraîne une adhésion des équipes enseignantes qui doivent adapter leurs exigences aux publics en travaillant à la réalisation des objectifs fixés.

Les jeunes intégrés doivent pouvoir bénéficier d'une évaluation de leur travail au travers de bilans réguliers. Le référent du jeune aura pour mission supplémentaire de faire le lien avec la structure qui accueille le jeune dans le cadre du Service Civique.

Du point de vue administratif, l'élève a un statut scolaire et est inscrit dans le MEF MLDS ou le MEF de la formation dans laquelle il s'est engagé si le parcours est diplômant.

L'élève est soumis au règlement intérieur de l'établissement. En cas de rupture du contrat scolaire, son exclusion de l'établissement par conseil de discipline n'entraîne pas la fin de son engagement dans le Service Civique. Le jeune pourra continuer à être suivi par un référent relevant des PSAD.



4.2 Le rôle des organismes d'accueil

Pour des informations détaillées sur les démarches pour bénéficier d'un agrément Service Civique, consultez cette page : <https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire/etape01-concevoir-projet-accueil>

Un agrément est requis par l'organisme souhaitant accueillir des personnes volontaires en Service Civique. L'agrément est délivré par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux au vu du périmètre d'action de l'organisme.

Une fois cet agrément obtenu, c'est l'organisme d'accueil qui prend en charge le recrutement des volontaires.

Les organismes d'accueil ont l'obligation de désigner un tuteur pour le volontaire. Celui-ci est tenu d'organiser une phase de préparation à la mission et d'accompagner le volontaire dans le bon déroulement de cette dernière ainsi que dans sa réflexion sur son projet d'avenir dans le but d'envisager l'après Service Civique (cf. points 4.2.3 et 4.2.4)¹⁶.

Des conditions spécifiques pour l'accueil des mineurs en engagement de Service Civique sont prévues et détaillées en annexe de ce guide.

4.2.1 Le recrutement

Le jeune décrocheur sera appuyé par son référent au sein de l'Education nationale dans la recherche de sa mission de Service Civique. Des échanges préalables entre les référents de l'Education nationale et les structures d'accueil seront des facteurs de compréhension réciproque et de réussite.

Le jeune doit savoir rapidement s'il est retenu pour la mission ou non et les modalités de déroulement de celle-ci (date de début, horaires, lieu de mission, etc.).

L'accessibilité est l'un des objectifs assignés au Service Civique ; l'Agence du Service Civique ayant notamment pour mission de veiller à l'égal accès de tous les jeunes au Service Civique, quel que soit leur parcours. Le Service Civique a également pour objectif de faire vivre une expérience de mixité sociale aux volontaires. Leur mission doit ainsi leur permettre de rencontrer des personnes différentes et d'être confrontés à un environnement avec lequel ils n'auraient pas été naturellement en contact, que cela soit à travers les publics bénéficiaires ou d'autres volontaires avec qui ils seront en lien pendant la durée de leur Service Civique.

C'est pourquoi les jeunes décrocheurs doivent pouvoir accéder aux missions de Service Civique comme tous les autres jeunes, quels que soient leur niveau de formation et leurs compétences. Les seuls critères d'engagement d'un jeune en mission doivent être sa motivation et ses savoirs-être.



¹⁶ Pour plus d'informations sur les modalités de tutorat et d'accompagnement au projet d'avenir, veuillez vous reporter au [Guide à destination des tuteurs de volontaires en Service Civique](#).

4.2.2 Les missions

Les décrocheurs peuvent réaliser leur mission de Service Civique dans n'importe quel organisme d'accueil agréé et sur n'importe quelle mission de leur choix.

Une partie de la mission pourra s'élaborer et évoluer de manière commune entre la structure d'accueil et le jeune en fonction de ses appétences, ses motivations et éventuellement ses savoir-faire.

Dans la formule simple, les jeunes décrocheurs réalisent leur mission dans les mêmes conditions que les autres volontaires.

Dans la formule combinée, le jeune est présent dans l'organisme d'accueil 21h par semaine en moyenne, soit 3 jours de présence hebdomadaire (et non 5 comme dans un Service Civique classique). Le contenu de la mission pourra par conséquent être aménagé.

4.2.3 La formation des tuteurs

L'organisme d'accueil doit désigner un tuteur pour chaque jeune, qui l'accompagne dans la réalisation de sa mission. Le tuteur et le référent éducation nationale sont tenus de se coordonner afin de prévoir ensemble les modalités de suivi du jeune durant sa mission.

Les tuteurs de volontaires en Service Civique **doivent obligatoirement être formés à cette fonction**. Ils doivent en ce sens suivre au minimum une journée et demie de formation, comprenant nécessairement le module d'une journée « Découvrir son rôle de tuteur », auquel devra s'ajouter un module de leur choix¹⁷.

Ces formations (gratuites) sont assurées par un [un marché public de formation des organismes d'accueil de volontaires en Service Civique](#), piloté et financé par l'Agence. Elles peuvent être suivies en présentiel ou à distance.

L'un des modules proposés traite spécifiquement de l'accueil des jeunes mineurs et/ou décrocheurs.

¹⁷ L'obligation de formation des tuteurs est détaillée [ici](#).

¹⁸ Pour plus d'informations sur l'accompagnement au projet d'avenir, [voir cette page](#)

¹⁹ Un exemple de bilan nominatif se trouve sur le site du Service Civique avec [ce lien](#).

4.2.4 L'accompagnement au projet d'avenir

L'accompagnement au « projet d'avenir » du volontaire fait partie intégrante du Service Civique. Pour bien rebondir à l'issue de sa mission, le volontaire a besoin d'élaborer un projet précis, celui-ci pouvant être un projet de formation, un projet professionnel ou encore personnel. Le temps du Service Civique lui permet en effet d'élargir son champ de réflexion et d'interrogation.

La réflexion autour du projet d'avenir peut ainsi inclure des projets plus personnels : poursuite d'un engagement associatif, une mobilité internationale etc.

L'essentiel étant de poser les balises d'un projet, afin que le volontaire sache dans quelle direction poursuivre son parcours après sa mission et qui solliciter autour de lui.

Le tuteur a un rôle important à jouer pour soutenir et aider à orienter le jeune volontaire. Il est nécessaire de formaliser au moins trois temps spécifiques dédiés à cet accompagnement : un au début de la mission, un au milieu et un temps de bilan final. Il pourra être pertinent de convier à ces moments de rencontre des personnes ressources à présenter au volontaire¹⁸.

En fin de mission, le jeune doit remplir un « bilan nominatif », qui lui permet de prendre conscience des compétences acquises et d'apprendre à les restituer, afin de pouvoir s'en prévaloir dans la suite de son parcours¹⁹.

Parmi les outils à disposition du volontaire et de son tuteur, il est recommandé de s'appuyer sur la plateforme d'orientation [DiagOriente](#), proposée par le Ministère du Travail, qui comprend un espace dédié au Service Civique. Il permet au jeune d'effectuer lui-même son bilan nominatif en ligne, fondé sur le Référentiel pour l'identification des Compétences Transversales (RECTEC), adapté aux particularités du Service Civique.

4.2.5 Les entretiens d'accompagnement

Dans les deux formules proposées, le jeune bénéficie d'un accompagnement sur le suivi de sa mission de Service Civique et sur la construction de son projet post-engagement, notamment via l'organisation d'entretiens tripartites (le jeune et son responsable légal s'il est mineur – le tuteur – le référent éducation nationale). L'objectif est qu'une solution soit proposée à chaque jeune à l'issue de la mission de Service Civique. Ces entretiens d'accompagnement sont complémentaires de la réflexion sur le projet d'avenir du volontaire effectué entre ce dernier et son tuteur.

L'organisation de ces entretiens relève de la responsabilité du référent éducation nationale du jeune.

Dans ce cadre, le référent éducation nationale pourra travailler en lien avec les acteurs des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, en particulier les missions locales.

4.2.6 Les formations proposées au jeune pendant la mission

Les organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique ont l'obligation d'assurer à leurs volontaires une **formation civique et citoyenne d'un minimum de trois jours, en présentiel**.

Cette formation civique et citoyenne comprend obligatoirement deux volets :

- un volet « théorique » de deux jours, comprenant un ou plusieurs modules, ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires à des enjeux de citoyenneté ;
- un volet « pratique » sous la forme d'une formation aux premiers secours citoyen (PSC).



Pour l'organisation du volet théorique, la structure d'accueil a la possibilité de faire appel à des organismes extérieurs²⁰. Il est également possible pour un organisme d'accueil de proposer son propre programme de formation. Le cas échéant, celui-ci doit respecter le cadrage établi par l'Agence du Service Civique et être instruit pour validation²¹.

Ces formations sont financées par l'Agence à hauteur de 100€ par volontaire pour le volet théorique et 60€ pour le volet PSC.

Tous les volontaires ayant signé un contrat d'engagement de Service Civique doivent bénéficier de cette formation dans les trois premiers mois de leur mission. La formation intervient sur le temps de mission et les éventuels frais de déplacement sont à la charge de la structure d'accueil.

En complément, d'autres formations peuvent être proposées au jeune, notamment afin de l'aider dans la réalisation de sa mission de Service Civique.

²⁰ Les catalogues régionaux des formations civiques et citoyennes sont disponibles [ici](#).

²¹ Le cadrage du volet théorique de la formation civique et citoyenne se trouve [ici](#).

V. Annexes

5.1 Fiche « Accueillir des mineurs en mission de Service Civique »

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Lorsqu'il est souscrit par un jeune âgé de 16 ou 17 ans, un engagement de Service Civique doit être adapté à son jeune âge et répondre à diverses conditions.

Pour accueillir des mineurs, un accompagnement spécifique doit être mis en place par l'organisme d'accueil. Aucun agrément spécifique n'est nécessaire cependant.

Les mineurs peuvent s'engager dans des missions de Service Civique dans des conditions qui les protègent, et ce sont les dispositions du code du travail qui s'appliquent en engagement de Service Civique :

- autorisation parentale : le mineur doit avoir recueilli l'autorisation de ses parents ou de la personne titulaire de l'autorité parentale. Le contrat de Service Civique indique également l'identité et l'adresse du domicile de la personne ou des personnes titulaires de l'autorité parentale, leur signature, ainsi que les conditions particulières de réalisation de la mission²² ;
- temps consacré aux missions confiées : le mineur ne peut se consacrer à ses missions ni durant la nuit (entre 22 h et 6 h du matin), ni durant les jours fériés. Au cours d'une même journée, le mineur ne peut pas consacrer plus de 7 heures à ses missions, ni demeurer plus de 4,5 heures sans avoir pris une pause d'au moins 30 minutes. Au cours d'une même semaine, le mineur ne peut ni consacrer plus de 35 heures à ses missions, ni être en activité plus de 5 jours consécutifs ;
- congés : les personnes volontaires mineures bénéficient d'une journée de congé supplémentaire par mois de service effectué (soit trois jours par mois au lieu de deux pour les majeurs) ;
- moralité et bonnes mœurs : les missions et les locaux dans lesquels elles sont effectuées ne peuvent pas porter atteinte aux bonnes mœurs, ni risquer de blesser sa moralité ;
- tenue de stand en extérieur : les missions ne doivent pas conduire à laisser le mineur tenir un stand extérieur dans le froid. En outre, la tenue d'un stand par un mineur ne peut durer ni plus de 2 heures consécutives, ni plus de 6 heures au cours d'une même journée ;
- travaux dangereux ou pénibles : les travaux dangereux ou pénibles interdits aux jeunes travailleurs sont également interdits aux mineurs en engagement de Service Civique.

Références :

- Loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique
- Code du Service National : [Art. L. 120-8](#), [Art. R. 121-12](#), [Art. R. 121-18](#)
- [Articles L. 4121-3](#) ; [L. 4141-1](#) et -2 1 ; articles [R. 4121-1](#) et suivants du code du travail
- [Art. D.4153-15](#) à [Art. D.4153-28](#) du code du travail

²² Pour plus de détails concernant les spécificités des contrats des volontaires mineurs, se référer à la [fiche thématique correspondante dans ELISA](#) (fiche n°11). Dans les cas où la signature de l'un des deux parents ne peut être produite, le signataire unique remplit une attestation sur l'honneur concernant la non-opposition de l'autre titulaire de l'autorité parentale à l'engagement du mineur. L'attestation doit figurer en annexe du contrat.

5.2 Exemple d'emploi du temps possible pour les jeunes en Service Civique combiné

Jour 1	Jour 2	Jours 3, 4 et 5
Pratique Professionnelle + Découverte Métier 1 3h	Préparation du projet professionnel 1h Atelier Maths + Français 2h	Service Civique 7h /jour
Retour sur Expérience 1h Atelier Maths + Français 2h	Pratique Professionnelle + Découverte Métier 2 3h	

5.3 Accès au Service Civique dans le cadre du parcours « Tous Droits Ouverts » (TDO)

5.3.1 Le parcours « Tous Droits Ouverts » : objectifs et enjeux

Le parcours « Tous Droits Ouverts » a été présenté dans le bulletin officiel du 20 juillet 2023²³ pour une mise en place à compter de la rentrée 2023. Il a été conçu dans le but d'améliorer l'intervention dans la lutte contre le décrochage scolaire en ouvrant les droits et les dispositifs existants pour les décrocheurs pour lesquels les seules solutions internes à l'éducation nationale ne répondent pas à leurs besoins.

L'enjeu de TDO, tel que présenté, est que « les élèves doivent pouvoir expérimenter des parcours différents afin de prendre le recul nécessaire pour donner un sens à leur projet de formation, se projeter dans un parcours vers la qualification tout en conservant la possibilité de réinvestir leur parcours initial de formation. In fine, la démarche doit assurer l'accès à la diplomation et à la qualification professionnelle. »²⁴.

Ce parcours vise prioritairement les élèves de lycée professionnel, et, en tant que de besoin, les élèves de collège et de lycée général et technologique.

²³ En savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo29/MENE2315401C>.

²⁴ En savoir plus : [consulter la FAQ consacrée à Tous Droits Ouverts, Février 2024](#).

5.3.2 Articulation entre « Tous Droits Ouverts » et le Service Civique adapté aux décrocheurs

Le parcours TDO ouvre l'accès à plusieurs dispositifs et le Service Civique est l'un d'entre eux.

Plusieurs spécificités de l'engagement dans une mission de Service Civique pour un jeune inscrit dans un parcours TDO sont à prendre en compte :

- Un jeune décrocheur ayant intégré le parcours TDO peut choisir de s'engager **dans une mission de Service Civique simple** ou bien **dans une mission de Service Civique combinée**.

Le cadre de TDO peut prévoir en effet « une immersion à plein temps dans le dispositif d'accueil ou une organisation hybride alternant des périodes dans l'établissement scolaire de rattachement du jeune et des temps dans le dispositif partenarial »²⁵. Dans le deuxième cas, le parcours TDO n'impose aucune contrainte concernant un volume horaire minimum à respecter pour le jeune concernant les périodes en établissement scolaire.

Une grande souplesse doit ainsi être laissée à l'initiative des acteurs engagés autour du jeune pour rechercher la meilleure solution. L'impératif reste le maintien d'un suivi rapproché « de haut niveau » par l'établissement scolaire. L'engagement en Service Civique peut être calé sur le volume du Service Civique combiné ou simple. La charge horaire maintenue dans l'établissement scolaire est à définir sur mesure pour le jeune en fonction de sa problématique, de ses besoins, de ses possibilités et des hypothèses concernant son projet.



- Le parcours TDO a une durée maximale de quatre mois au cours d'une année scolaire. Au terme de ces quatre mois, le jeune peut choisir de revenir dans son établissement d'origine, de s'inscrire dans une autre voie de formation, ou de poursuivre dans la structure d'accueil. **Ainsi, pour un jeune engagé en Service Civique dans le cadre de TDO, le choix doit lui être laissé à l'issue des quatre mois de poursuivre son Service Civique (simple ou combiné) ou bien de reprendre sa scolarité à temps complet.**

Un Service Civique ayant une durée minimum de six mois, il est à noter que si le jeune décide de retourner en formation à temps complet, le contrat de Service Civique sera rompu pour motif de « reprise d'études ».

Il est ainsi nécessaire qu'un jeune souhaitant s'engager en Service Civique dans le cadre de TDO soit informé en amont du fait que s'il choisit de reprendre une formation à temps plein à l'issue du parcours, il ne pourra donc recevoir son attestation de fin de Service Civique, celui-ci ayant une durée minimale de six mois.

La période de quatre mois prévue par TDO a pour vocation de sécuriser le parcours du jeune, celui-ci restant inscrit auprès de son établissement tout au long du parcours et bénéficiant d'un accompagnement rapproché dans la perspective de la recherche d'une solution qui lui soit adaptée.

²⁵ En savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo29/MENE2315401C>.

5.4 Bonnes pratiques :

Les bonnes pratiques proposées ci-dessous le sont à titre indicatif et ne sont pas exhaustives. Elles ont vocation à permettre à des DRAJES/SDJES, MLDS et organismes d'accueil intéressés par la mise en place d'un projet de Service Civique adapté aux décrocheurs scolaires de disposer de recommandations afin de faciliter le lancement d'un tel programme.

5.4.1 Bonnes pratiques concernant le montage et le pilotage d'un projet de Service Civique Combiné

DRAJES/SDJES

Monter le projet

- Recenser sur le territoire des structures en capacité d'accueillir des volontaires en situation de décrochage et/ou prévoir de les former. Les mettre en réseau.
- Lancement possible d'un AAP annuel permettant d'identifier les organismes d'accueil intéressés et pertinents pour le projet.
- Un pilotage de proximité est essentiel. Ne pas hésiter à aller chercher des partenaires locaux (financement, missions...).
- Recenser les partenaires MLDS intéressés : un travail collaboratif est nécessaire.



Piloter le projet

- Animer des comités de pilotage réguliers (DRAJES, SDJES, DRAIO, MLDS, organismes) au niveau régional et/ou local pour chaque territoire concerné.
- Informer les partenaires (MLDS, organismes d'accueil) des solutions structurantes ou accompagnements complémentaires disponibles sur le territoire (diplômes jeunesse et sport – par ex. dispositif SESAME) et lien avec les autres ministères et/ou collectivités.
- Si possible, faire du lien avec des structures du soin et du médico-social pour offrir un accompagnement plus systémique aux jeunes (accompagnement psychologique, par exemple).
- En fin d'année scolaire, prévoir un temps de bilan avec les différents acteurs pour vérifier l'atteinte des objectifs et identifier les forces et les points d'amélioration des projets.
- Dans la mesure du possible, récolter des données sur les solutions de sortie choisies / les suites de parcours des jeunes (retour en formation, en emploi etc.) afin de mesurer l'impact du Service Civique sur les volontaires décrocheurs.

MLDS

Monter le projet

- L'appropriation du dispositif de Service Civique combiné deva être amorcée a minima durant l'année N-1 pour prévoir l'adaptabilité de l'emploi du temps des jeunes, mobiliser des professeurs, prévoir une salle attitrée pour le groupe de décrocheurs etc.
- Formaliser une convention de partenariat entre l'établissement, la MLDS et la structure d'accueil du jeune.
- Formaliser une charte de bon fonctionnement entre les différentes parties prenantes.

Piloter le projet

- Créer un échéancier/calendrier partagé avec l'organisme d'accueil afin d'avoir en tête les contraintes des deux côtés.

ORGANISME D'ACCUEIL

Monter le projet

- Être en capacité d'accueillir un jeune décrocheur (souvent mineur), s'associer avec des structures adéquates si besoin de formations et d'accompagnement supplémentaires.
- Suivre le module « Accueillir des jeunes mineurs et/ou décrocheurs » proposé gratuitement par le marché de formation de l'Agence du Service Civique, avant l'entrée en mission des jeunes.
- S'assurer que les tuteurs connaissent les modalités d'accueil spécifiques pour les mineurs. Anticiper une adaptation des missions proposées au regard du rythme du Service Civique combiné (3 jours au lieu de 5).
- Il est recommandé de suivre les modules : « *Sensibilisation à la santé mentale* » et « *Écoute et accompagnement bienveillants* » proposés gratuitement par le marché de formation de l'Agence du Service Civique afin de savoir mieux accompagner un public fragilisé.
- Penser à indiquer sur les annonces de mission publiées sur le site du Service Civique que celles-ci sont ouvertes aux mineurs.

Piloter le projet

- Participer aux comités et réunions de pilotage.



5.4.2. Bonnes pratiques concernant l'accompagnement des jeunes décrocheurs en Service Civique simple ou combiné

MLDS

💡 Informer les jeunes sur l'existence du parcours et identifier les jeunes intéressés

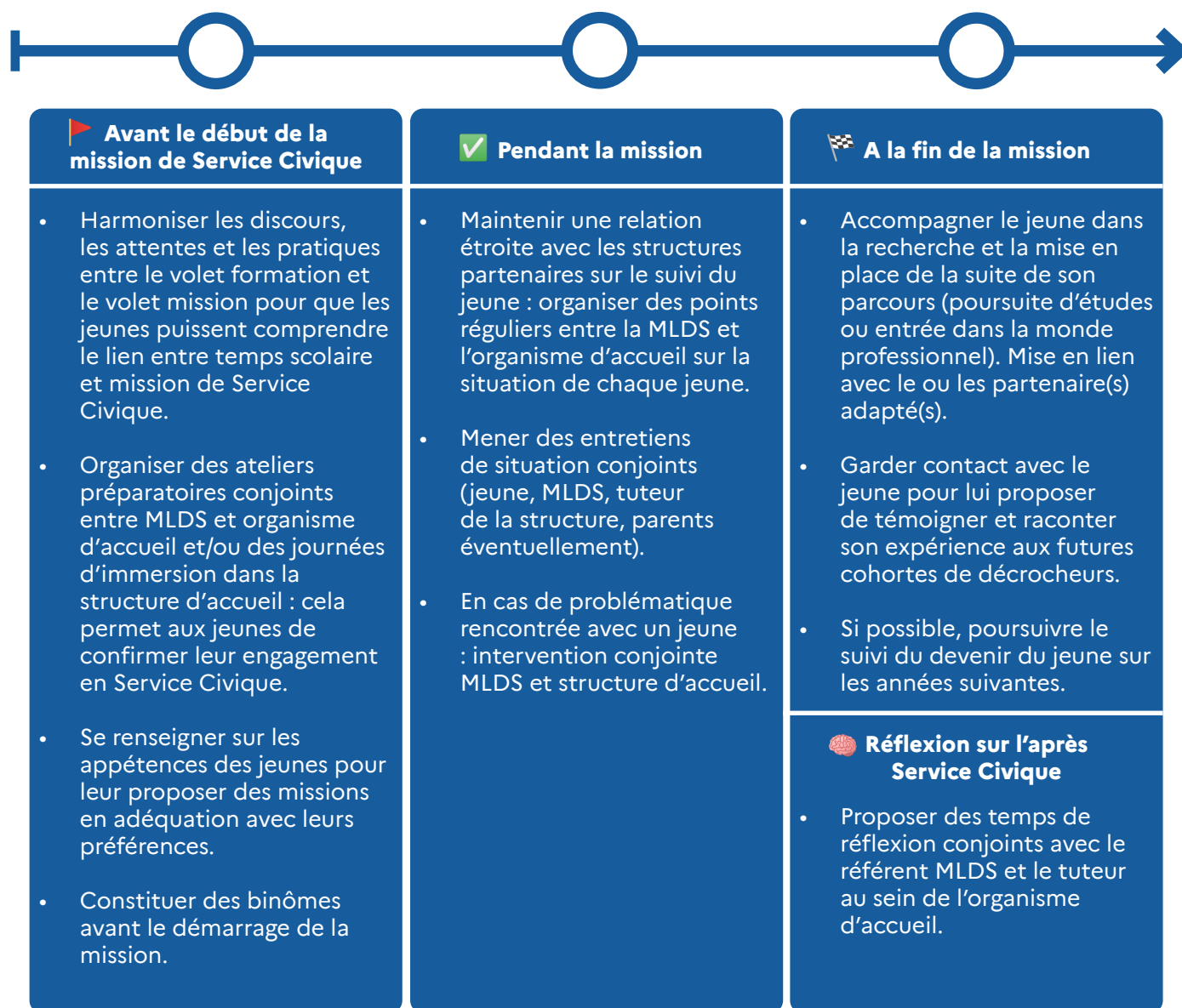
- Organiser des séances d'information collectives auprès des élèves et faire témoigner d'anciens jeunes bénéficiaires du dispositif auprès de la nouvelle cohorte de décrocheurs (facilite l'identification et la projection, rassure les jeunes).
- L'équipe du GPDS repère les jeunes et précise leurs besoins en établissement.



MLDS & ORGANISME D'ACCUEIL DU VOLONTAIRE

💡 Informer les jeunes sur l'existence du parcours et identifier les jeunes intéressés

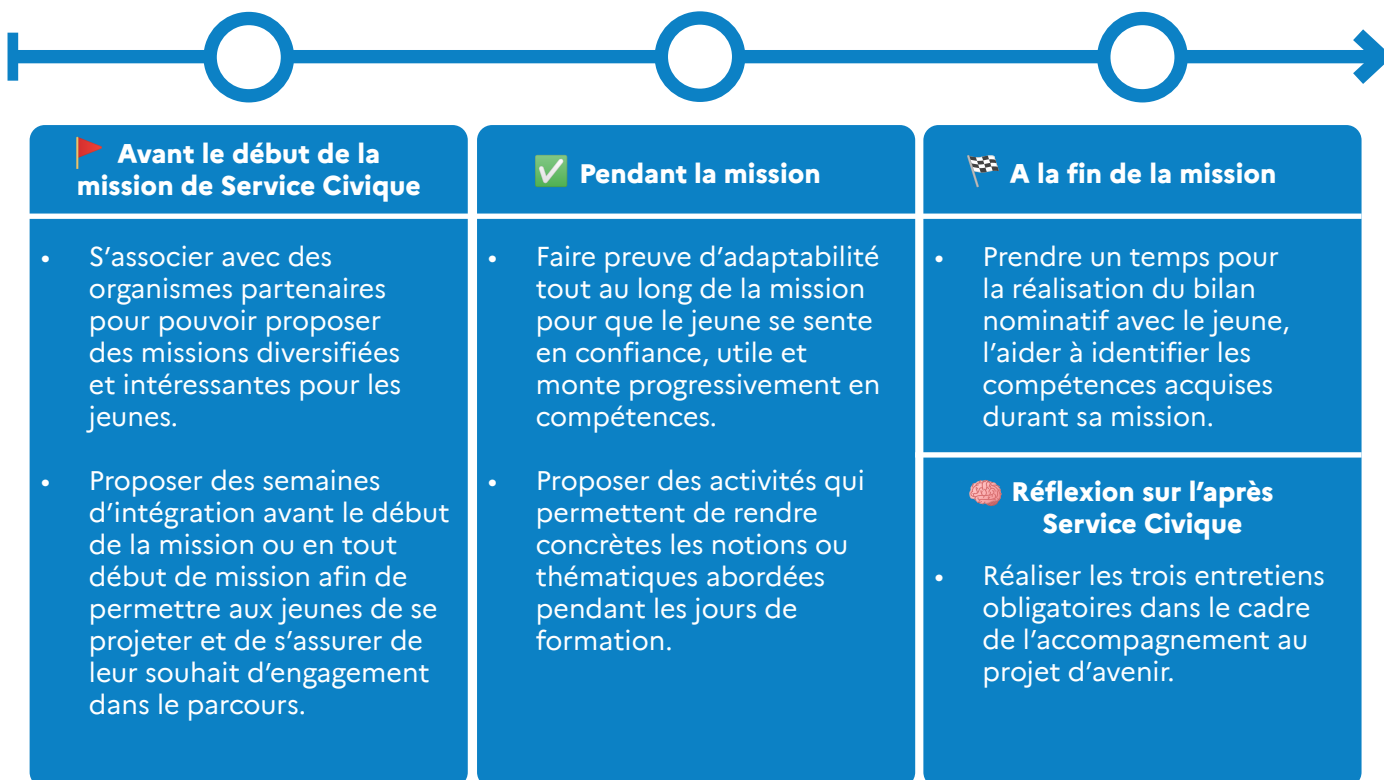
- Le coordonnateur MLDS connaît les structures d'accueil et a pu identifier les attentes des missions proposées de sorte à pouvoir ensuite identifier les jeunes qui bénéficieront véritablement du parcours. Le coordonnateur MLDS peut ensuite proposer des missions quand il participe à des GPDS.
- Organiser un recrutement conjoint organisme d'accueil/coordonnateur MLDS afin de détecter d'éventuelles problématiques (phobies scolaires par exemple) et d'anticiper l'adaptation du parcours du jeune et de son emploi du temps (dans le cadre d'un SCC).
- S'assurer que le jeune adhère à l'esprit et l'objectif du parcours : retour en formation initiale ou insertion prévue à la fin du dispositif.



ORGANISME D'ACCUEIL DU VOLONTAIRE

💡 Informer les jeunes sur l'existence du parcours et identifier les jeunes intéressés

- S'assurer de la capacité des tuteurs à accompagner des jeunes décrocheurs, potentiellement plus vulnérables que le public de jeunes accueillis habituellement.



5.5 Ressources :

- Annuaire des référents Service Civique en DRAJES et SDJES : <https://www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique/referents/annuaire>
- Annuaire des MLDS disponible via la cartographie en bas de la page suivante : <https://eduscol.education.gouv.fr/5304/des-acteurs-et-des-organisations-mobilises-contre-le-decrochage-scolaire>
- Trouver des missions de Service Civique accessibles aux jeunes mineurs : penser à utiliser le filtre « Accessible à tous dès 16 ans » sur l'outil de recherche de mission sur le site du Service Civique : https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-ma-mission?accessible_minor=1
- Listes des documents et outils pour les organismes d'accueil du Service Civique : <https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire/documents-et-outils-organismes>
- Site de formation des tuteurs : <https://www.tuteurs-service-civique.fr/>
- Module de formation spécifique pour les tuteurs sur l'accueil de jeunes mineurs et/ou décrocheurs : <https://www.tuteurs-service-civique.fr/resultat-recherche>

**SUR LE
TERRAIN**

Des projets pour un Service Civique adapté aux décrocheurs : l'exemple de l'Occitanie

CONTEXTE :

À la suite d'une expérimentation réussie du Service Civique combiné (SCC) dans l'Hérault, la DRAJES Occitanie a lancé en 2022, en concertation avec la DRAIOLDS, un premier appel à projets (AAP) permettant de déployer le SCC dans plusieurs départements. Cet AAP vise ainsi à financer des structures qui se mobilisent pour accueillir, accompagner et remobiliser des jeunes décrocheurs de 16 ans et plus.

Ayant fait ses preuves, cet AAP est désormais renouvelé chaque année et soutenu par la DRAJES Occitanie et, depuis 2023, par le Conseil régional Occitanie.

Dans le cadre de cet AAP régional, la formule combinée du Service Civique pour les décrocheurs est privilégiée, en raison de ses résultats probants sur les suites de parcours des jeunes.



EN CHIFFRES :

2023/2024

10 actions sur 7 départements
99 jeunes accompagnés

2024/2025

9 actions sur 6 départements
69 jeunes accompagnés

2025/2026

11 actions sur 9 départements
85 jeunes accompagnés

LES ORGANISMES PORTEURS DES PROJETS :

Les jeunes ont, sur le terrain, effectué leurs missions dans une grande variété d'organismes d'accueil.

2023/2024

Unis-Cité, La Ligue de l'Enseignement du Gard et de l'Aude, l'Afev dans le Tarn (et leurs partenaires locaux).

2024/2025

Unis-Cité, La Ligue de l'Enseignement du Lot, du Gard et des Pyrénées-Orientales et les Francas du Tarn (et leurs partenaires locaux).

2025/2026

Unis-Cité, La Ligue de l'Enseignement du Lot, du Gard, des Pyrénées-Orientales et de l'Ariège et les Francas du Tarn (et leurs partenaires locaux).

LE PILOTAGE DES PROJETS

Le pilotage est assuré à deux niveaux :

- Régional, sous l'impulsion de la DRAJES, en étroite coopération avec la DRAIOLDS et le Conseil régional :



La lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité pour la région académique Occitanie :

« Depuis 2022, la DRAJES et la DRAIOLDS portent ce dispositif d'envergure de Service Civique combiné, convaincues de son impact et efficacité sur les retours en parcours pour des jeunes décrocheurs scolaires. 400 jeunes décrocheurs scolaires ont ainsi pu bénéficier depuis 2022 ou bénéficieront en 2026/2027, de ce dispositif principalement financé par la DRAJES, la Région Occitanie et la DRAIOLDS. Sa réussite repose sur les coopérations d'acteurs régionaux et locaux, pour proposer des parcours sur mesure. »



Le Conseil Régional, partenaire de la DRAJES Occitanie sur le Service Civique combiné depuis 2023 :

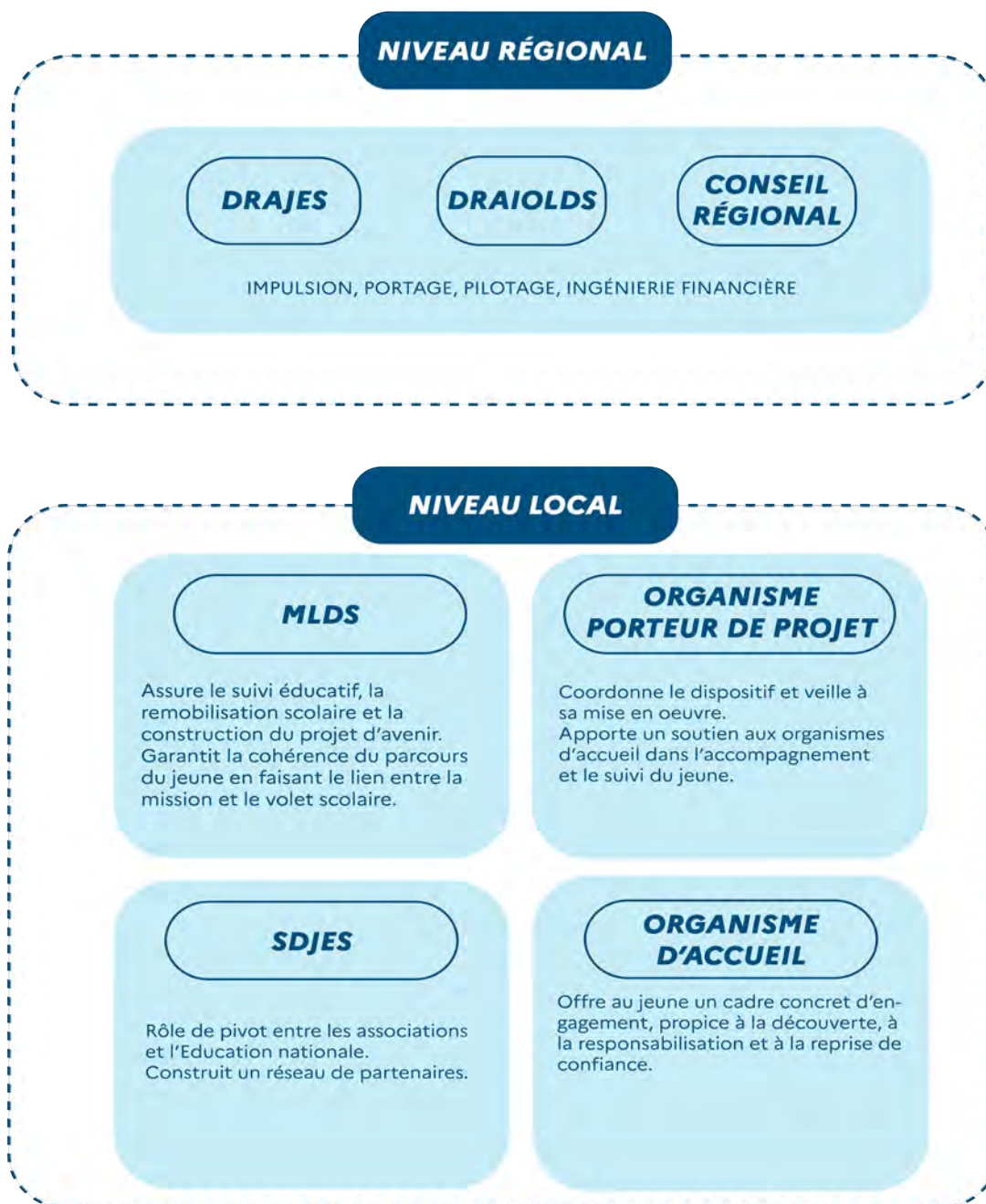
« L'implication de la Région Occitanie, 1^{ère} Région de France à avoir fait le choix de se mobiliser dès 2023 sur le Service Civique Combiné, aux côtés des services de l'Etat, traduit la volonté d'innover en mettant en cohérence ses politiques publiques. Ce partenariat a permis, ainsi, d'accompagner 253 jeunes.

Levier essentiel de l'engagement, le Service Civique est aussi un outil au service de la lutte contre le décrochage scolaire quand il est combiné. Il s'inscrit plus largement dans la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux et participe à des actions aux effets concrets en direction des jeunes. »

- Local : les équipes projets territoriales sont composées des coordonnateurs locaux MLDS, des référents Service Civique en SDJES, des associations et des éventuels autres partenaires (CAF, délégués des préfets, collectivités territoriales...).



SCHÉMA DU PILOTAGE SUR DEUX NIVEAUX :



DES EXEMPLES DE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉS PAR LES MLDS :

AVANT LA MISSION : COMMENT LES JEUNES S'ENGAGENT-ILS DANS LE PARCOURS ?

« Une phase de préparation est mise en place d'octobre à décembre, avec des ateliers collectifs proposés une fois par semaine. Ces ateliers sont animés par la Ligue de l'enseignement, profession Sport66 et la coordonnatrice MLDS. Ces moments permettent d'informer sur le Service Civique combiné, les missions disponibles et les démarches à effectuer. Ils permettent également les premières rencontres entre les partenaires et les jeunes, étalées sur plusieurs mois, afin de s'assurer que le dispositif corresponde au jeune. »

Marie Favre, coordonnatrice MLDS sur le bassin de Céret (Pyrénées-Orientales)

« L'association dans laquelle le jeune effectue sa mission est choisie en lien avec ses centres d'intérêt, souvent après un long stage de découverte réalisé en amont, qui lui permet de confirmer son choix et de s'engager dans un projet qui fait sens pour lui. »

MLDS de Toulouse

PENDANT LE PARCOURS : QUELLES ACTIVITÉS LES JEUNES RÉALISENT-ILS DURANT LE VOLET FORMATION ?

« De janvier à juin et deux jours par semaine, les élèves participent à divers ateliers sous statut scolaire : vivre-ensemble, cuisine (avec repas partagés), projet professionnel et monde du travail, culture générale, théâtre, réalisation d'un court-métrage, découverte des métiers de l'Économie Sociale et Solidaire (sorties et chantiers participatifs), gestion d'un budget et les démarches administratives, suivis individuels, mais aussi des ateliers « de savoir-faire » animés par les jeunes eux-mêmes. »

Marie Favre, coordonnatrice MLDS sur le bassin de Céret (Pyrénées-Orientales)



UN EXEMPLE DE PARCOURS DE FORMATION À LA MLDS DE TOULOUSE :

Les temps au pôle MLDS permettent de travailler plusieurs dimensions :

- **La remobilisation des compétences scolaires**, afin de redonner confiance et consolider les acquis (mathématiques, français, anglais, géopolitique etc).
- **Le parcours citoyen**, avec par exemple la participation à une audience au tribunal ou l'intervention d'une avocate, permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la justice et les valeurs de la citoyenneté.
- **Le parcours artistique et culturel**, grâce à l'accès à des spectacles et sorties culturelles mais également des ateliers théâtre et d'écriture.
- **Des activités sportives régulières**, favorisant la cohésion du groupe, l'entraide et le bien-être.
- **Le parcours Avenir**, pour aider les jeunes à réfléchir à leurs envies professionnelles, à découvrir différents environnements et à se projeter vers une formation ou un emploi, grâce à des immersions en entreprise ou des rencontres avec des chefs d'entreprises.

DES EXEMPLES DE MISSIONS REALISÉES PAR LES JEUNES :

EXEMPLE DANS LE GARD :



« A Alès, deux missions sont proposées : « Rompre l'isolement des personnes âgées » (portée par Unis-Cité Gard) et « Animations auprès des enfants et participation à la vie du quartier » (Ligue de l'Enseignement). Les structures d'accueil sont, dans le premier cas, des EHPAD ou clubs de troisième âge. La deuxième mission est réalisée dans des centres sociaux, maisons de quartiers, écoles, associations locales.

Juliane Seifert, coordonnatrice MLDS sur le bassin Gard Nord-Ouest

« Les volontaires apportent beaucoup : ils rendent par exemple visite aux résidents les plus isolés qui ne viennent pas aux activités généralement. Et les mercredis, les jeunes participent à l'animation des lotos ou autres jeux. La direction était hésitante à accueillir des Service Civiques, cette belle expérience fera certainement bouger les réticences à l'avenir. »

Fatiha Benzouaoui, animatrice socio-culturelle à l'EHPAD ClairLogis à Alès

« Les jeunes sont très impliqués ! Notre objectif est d'ouvrir le centre à d'autres personnes que celles qui viennent habituellement ou qui habitent le quartier. Les deux volontaires vont à la rencontre de la population, ils mènent par exemple des interviews et proposent des animations. »

Benoît Chermanne, directeur du Centre Social « Les Promelles » à Alès

QUEL IMPACT SUR LES JEUNES ?

En 2024/2025 en Occitanie, 80% des jeunes ont rebondi à l'issue de leur Service Civique via un retour en formation ou l'obtention d'un emploi.

« Un des objectifs principaux du SCC est de travailler sur les compétences psycho-sociales : un focus est fait sur leur employabilité et leur intégration sociale. Les effets positifs du SCC sont souvent perceptibles sur le long terme : [...] c'est souvent plus tard que l'on réalise l'impact qu'a eu le dispositif dans leur parcours. Le SCC est un tremplin qui permet aux jeunes de construire des bases pour la suite, de retrouver confiance en eux, de découvrir l'engagement, mais c'est aussi un réel moment de construction de leur avenir personnel et scolaire. »

Yvan François, coordonnateur MLDS sur le bassin de Béziers



« Avant le Service Civique, j'étais dans une impasse, sans projet, sans avenir. J'avais l'impression d'avoir complètement raté ma vie parce que j'avais décroché du lycée et je me sentais nulle, capable de rien. En SCC, j'ai vraiment passé de bons moments avec les autres engagés, les bénévoles et les bénéficiaires. C'était une super expérience de solidarité. J'ai repris confiance en moi. En même temps que mon SCC, j'ai travaillé sur mon projet au lycée, j'ai fait des stages dans des structures avec des enfants et des personnes en situation de handicap et ça m'a beaucoup plu. Du coup, j'ai préparé un BAFA. Maintenant, je prépare un Diplôme d'État Moniteur Éducateur et je suis contente. Cette année, je suis aussi revenue au lycée pour témoigner devant les nouveaux engagés pour leur parler de mon parcours et leur dire qu'il fallait qu'ils croient en eux. »

Shaïma, en SCC à Montpellier (Booster Unis-Cité) en 2024/2025

QUEL IMPACT SUR LES JEUNES ?



« On remarque que l'engagement en Service Civique perdure par la suite. Après le SCC, certains démarrent des formations qualifiantes, d'autres continuent un parcours de formation par le biais des E2C, des Epide, passent leur permis de conduire pour trouver un emploi. Les suivis réalisés sur plusieurs années montrent que la dynamique lancée par le Service Civique continue de propulser les jeunes vers un engagement professionnel. Le fait de proposer un cadre dans lequel les jeunes sont considérés comme de jeunes adultes participe à leur construction professionnelle. L'ensemble des qualités acquises (rigueur, assiduité, écoute, ouverture aux autres) pendant le Service Civique est un socle solide pour la suite de leur parcours. »

Aurélie Roos, coordonnatrice MLDS sur le bassin Gard Sud-Ouest

« Mon fils a beaucoup évolué grâce au SCC. Il s'est responsabilisé, a repris confiance en lui et a gagné en maturité [...] Il était plus sociable et moins timide. Même les relations en famille se sont améliorées progressivement ! [...] Il a fait les démarches pour son projet sans mon aide, a cherché des stages, appelé des employeurs alors qu'avant, c'était impossible pour lui [...] Le Service Civique a été un tremplin pour lui : il a ensuite voulu reprendre le lycée et a obtenu son BAC. Maintenant, il prépare une licence « Information et communication ». Ça lui plaît. Je suis fière de lui. »

Parent d'un volontaire à Montpellier

« Au début, j'avais quelques inquiétudes pour que mon fils intègre ce dispositif car je ne voyais pas la finalité ou la validation d'une année scolaire. Cet engagement a levé beaucoup de freins et lui a permis de s'engager pleinement au quotidien. Depuis qu'il participe à sa mission, je le vois prendre confiance en lui, se sentir utile et motivé. Cela a aussi apaisé certaines tensions à la maison, car nous voyons qu'il a un projet qui a du sens et qu'il est accompagné par des adultes bienveillants. Pour nous, parents, c'est un vrai soulagement et une fierté de le voir avancer ainsi. Nous n'avons aucun doute sur la réussite de son projet aujourd'hui grâce à l'étayage du dispositif par le coordonnateur MLDS. »

Parent d'un volontaire à l'académie de Toulouse



**Les volontaires accompagnés par la MLDS du Lot en 2025-2026 ont reçu le Premier prix Clap d'Or du jury pour leur court-métrage sur les discriminations.*

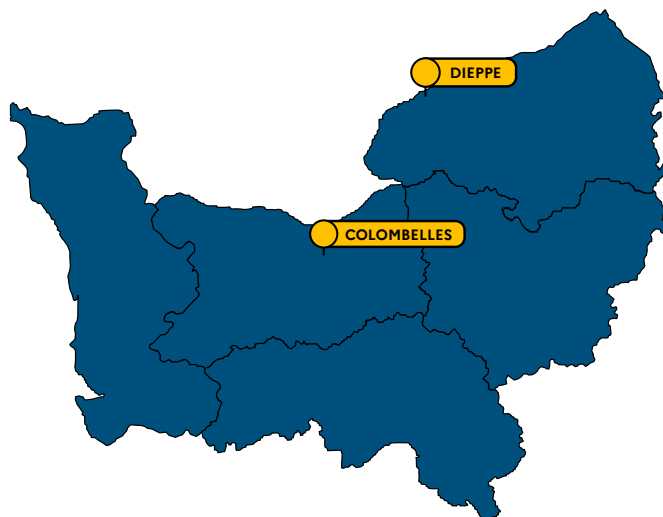
**SUR LE
TERRAIN**

Des projets pour un Service Civique adapté aux décrocheurs : l'exemple de la Normandie

CONTEXTE :

En Normandie, le Service Civique combiné s'inscrit comme une solution structurante dans le cadre du parcours « Tous Droits Ouverts » (TDO), conçu pour améliorer la prévention du décrochage scolaire. Tous les volontaires sont ainsi issus du parcours TDO. Cette spécificité de la région découle de l'expérimentation du dispositif TDO mise en place entre mars et août 2023 dans neuf académies, dont la Normandie, dans quatre lycées.

L'expérimentation visait à permettre aux élèves en processus de décrochage de déroger du droit commun pendant une période définie : tout en restant sous statut scolaire, ils ont ainsi accès à l'ensemble des droits et des parcours de formation, y compris hors Education nationale. Le Service Civique combiné a ainsi été proposé comme une solution possible pour les élèves en parcours TDO.



EN CHIFFRES :

2023/2024

2 territoires ont pris part à l'expérimentation : Caen (Colombelles) et Dieppe, pour **11 jeunes** accompagnés

2024/2025

Ces mêmes territoires ont poursuivi leurs projets, pour **13 jeunes**.

2025/2026

Ces mêmes territoires ont poursuivi leurs projets, pour **12 jeunes**.

LES ORGANISMES PORTEURS DES PROJETS :

De 2023 à 2026

L'association Oxygène à Dieppe et le Centre socioculturel et sportif Léo Lagrange à Colombelles, dans l'agglomération de Caen.

LE PILOTAGE DES PROJETS :

Sur le territoire dieppois, de nombreux acteurs éducatifs, socio-éducatifs et d'orientation ont été associés à la démarche :

- les proviseurs des lycées concernés,
- CPE,
- CIO,
- enseignants,
- la coordonnatrice locale MLDS,
- les missions locales,
- l'association Oxygène,
- l'association Unis-Cité (pour appui et expertise),
- des structures d'accueil locales et des partenaires locaux,
- le SDJES 76
- la DRAJES Normandie.

La réussite des projets relève d'une **démarche multi-partenaire**, et en particulier, à la fois à Dieppe et à Caen, d'une **alliance éducative solide** entre les MLDS et les associations porteuses du projet.

De manière opérationnelle, le pilotage a été organisé comme suit :

- La DRAJES coordonne le partenariat avec les MLDS et les associations. Des COPILS trimestriels ont été organisés avec la présence des structures d'accueil.
- La MLDS coordonne l'équipe enseignante, anime des temps d'activité avec les jeunes et les accompagne sur leur projet professionnel.

L'association porteuse de projet coordonne les structures partenaires, tutore les jeunes, anime les temps d'activités citoyenneté et accompagne les jeunes sur leur projet socio-professionnel.

DES EXEMPLES VÉCUS SUR LE TERRAIN :

AVANT LA MISSION : COMMENT LES JEUNES SONT-ILS ENTRÉS DANS LE PARCOURS ET COMMENT ONT-ILS ÉTÉ ACCOMPAGNÉS ?

« A Dieppe, les jeunes ont été identifiés par les établissements scolaires, parmi des jeunes déjà accompagnés car en processus de décrochage. Ils ont ensuite été rencontrés par le référent jeunesse au sein de l'association Oxygène et par la coordonnatrice MLDS. Un suivi permanent des jeunes, par un « binôme d'accompagnement » (l'organisme et la MLDS) est assuré ; suivi qui s'est d'ailleurs poursuivi une fois la mission terminée. »

Julia Maurouard, directrice adjointe de l'association Oxygène, et Estelle Kipfer, coordonnatrice MLDS BEF Dieppe-Eu-Neufchâtel



PENDANT LE PARCOURS, QUELLES ACTIVITÉS LES JEUNES ONT-ILS RÉALISÉES ?

« En complément des enseignements et de la mission de Service Civique, l'accent est mis chez Oxygène sur l'exploration ludique et concrète de ce que les jeunes ont vu en cours. Par exemple, des temps de découverte culturelle, sportive et professionnelle ont été organisés : visite du Musée des Beaux-Arts, jeu de piste sur un corsaire dieppois, ciné-débats, découverte du métier de boulanger au CFA etc. Pendant les vacances scolaires, d'autres types d'activités sont proposées, davantage à l'initiative des jeunes, qui participent à l'organisation. L'idée étant de rattacher le plus possible les activités à un aspect de la vie pratique et quotidienne. Par exemple, un travail a été mené autour de la mobilité des jeunes, les amenant à organiser leur déplacement en train jusqu'à la Cité Immersive Viking de Rouen. Cela a permis d'établir un lien concret avec les enseignements d'histoire consacrés aux Vikings. Les jeunes ont également été initiés à la gestion financière et aidés pour leur préparation aux entretiens d'embauche. »

Jonathan Carlus, référent jeunesse de l'association Oxygène

DES EXEMPLES DE MISSIONS RÉALISÉES PAR LES JEUNES :

A Dieppe, l'association Oxygène a monté des partenariats avec d'autres structures associatives ou publiques, afin de diversifier les types de mission de Service Civique proposées aux jeunes, voire pour créer des missions « sur-mesure » en fonction des souhaits des jeunes. Parmi les structures d'accueil, on compte par exemple des bibliothèques, la ville de Dieppe, la Maison des jeunes, des structures sportives, des crèches. En parallèle de leur mission, les jeunes continuaient leur apprentissage de manière collective avec des enseignants au sein du Centre Social.

« Je suis ravie d'avoir participé à cette expérience riche tant pour le volontaire que pour l'équipe de la crèche qui l'a accompagné pendant sept mois. On poursuit l'aventure avec le volontaire en le gardant en contrat d'apprentissage de deux ans sur un CAP AEPE (accompagnement éducatif petite enfance). »

Mme M. Directrice de crèche associative à Dieppe

QUEL IMPACT SUR LES JEUNES ?

A Dieppe, sur les 10 jeunes accueillis en 2024/2025, un a connu une situation de rupture, quatre sont retournés en formation ou ont repris un cursus scolaire classique, deux se sont inscrits en BAFA et trois ont rejoint un dispositif d'accompagnement spécifique à Dieppe, en lien avec le CEJ. Ainsi, ce sont 90% des jeunes accompagnés sur ce territoire qui ont pu rebondir à la fin de leur Service Civique.

La modalité de Service Civique combiné a été jugée très complémentaire pour les jeunes, permettant de se concentrer à la fois sur les objectifs scolaires, le maintien du lien avec les lycées, et de développer l'aspect social et personnel.

La MLDS et les professeurs impliqués ont indiqué que « l'adaptation des contenus pédagogiques associés à une expérience concrète a permis de maintenir les jeunes tout au long de l'année ». Les jeunes sont unanimes pour dire qu'un retour classique au lycée aurait été impossible sans le Service Civique combiné. Ils expliquent avoir gagné en autonomie et en confiance en eux.

« L'impact sur le parcours des jeunes est particulièrement positif. Il s'agit souvent de jeunes pour lesquels, malgré la mise en place de divers dispositifs d'accompagnement au sein des établissements scolaires, les résultats escomptés n'ont pas été atteints. **Le Service Civique combiné leur offre l'opportunité de s'ouvrir à de nouveaux horizons et de développer des compétences variées, au-delà du cadre strictement scolaire, favorisant ainsi la reprise de confiance en eux.** Par ailleurs, le maintien de deux journées pédagogiques permet de préserver le lien avec les apprentissages scolaires et de soutenir la continuité de leur parcours. »

Estelle Kipfer, coordonnatrice MLDS BEF Dieppe-Eu-Neufchâtel



TÉMOIGNAGES DE VOLONTAIRES

“

La différence avec la scolarité classique est qu'ici on est en petits groupes, on peut mieux apprendre à se connaître tous [...] on est plus écoutés et les cours c'est vachement mieux, il n'y a pas de notes, il n'y a pas de pression. » J

“

Ce service Civique m'a permis de trouver ma voie. » L, 16 ans

“

J'ai envie de me lever les matins, donc je suis content. » L, 17 ans

“

Maintenant je sais ce que je veux faire plus tard, parce que ça me plaît bien ce que je fais en structure. » S, 16 ans

“

[Pendant le parcours], on avait des cours normaux mais avec des professeurs qui savaient ce qui s'était passé dans notre vie et qui prenaient le temps de discuter avec nous et de passer des moments avec nous plutôt que de juste faire leur cours [...] Les jeudis on travaillait sur notre projet, sur ce qu'on souhaitait faire plus tard : c'est la partie qui m'a le plus aidé. » G

“

Si un jeune est dans la même situation, qu'il a besoin d'aide, j'aurais envie de lui dire de ne pas hésiter à faire un Service Civique, ça le changera » T

“

Je n'avais plus trop d'intérêt à la vie, je n'étais plus heureux [...] Grâce au Service Civique, j'ai pu revivre [...] J'ai apprécié les rencontres que j'ai pu faire lors de ma mission, c'est ce qui m'a donné envie de continuer mon Service Civique. » T



**SUR LE
TERRAIN**

Des projets pour un Service Civique adapté aux décrocheurs : l'exemple de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONTEXTE :

En PACA, la mobilisation du Service Civique comme outil de lutte contre le décrochage prend des formes variées selon les départements. Dans les Bouches-du-Rhône et à Marseille en particulier, le Service Civique est mobilisé au sein des microlycées créés à la rentrée 2022 dans le cadre du plan « Marseille en Grand » qui vise, pour son volet « Education », à garantir à tous les élèves les conditions de la réussite scolaire et à lutter contre le décrochage.

Depuis 2025, l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage figure parmi les thématiques prioritaires de l'AAP régional sur le développement du Service Civique.



EN CHIFFRES :

2023/2024

4 actions ont été soutenues dans **3 départements** (Les Bouches-du-Rhône, les Alpes-de-Haute-Provence et le Var), pour **37 jeunes**.

2024/2025

4 actions ont été soutenues dans **2 départements** (Les Bouches-du-Rhône et les Alpes-de-Haute-Provence), pour **35 jeunes**.

2025/2026

3 actions ont été soutenues dans **2 départements** (Les Bouches-du-Rhône et les Alpes-de-Haute-Provence), pour **15 jeunes**.

LES ORGANISMES PORTEURS DES PROJETS :

De 2023 à 2024

Le Sel de la Vie et St'Art Up dans les Bouches-du-Rhône (Marseille), **Unis-Cité** dans les Alpes-de-Haute-Provence, **Lit'Up** dans le Var.

De 2024 à 2025

Le Sel de la Vie, St'Art Up et la Ligue de l'enseignement dans les Bouches-du-Rhône, **la Ligue de l'enseignement** dans les Alpes-de-Haute-Provence.

De 2025 à 2026

St'Art Up et la Ligue de l'enseignement dans les Bouches-du-Rhône, **Unis-Cité** dans les Alpes-de-Haute-Provence.

LE PILOTAGE DES PROJETS :

Le pilotage est assuré par la DRAJES avec une implication forte des microlycées et des MLDS. Ce partenariat solide s'est matérialisé par la mise en oeuvre de COPIL réguliers rassemblant l'ensemble des parties prenantes (DRAJES, microlycées, associations accueillant les jeunes). Un effort important a été mis dans l'articulation entre le Service Civique et d'autres dispositifs de lutte contre le décrochage, tels que le dispositif SESAME, qui vise à accompagner les jeunes vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur.

DES EXEMPLES VÉCUS SUR LE TERRAIN :

AVANT LA MISSION : COMMENT LES JEUNES SONT-ILS ENTRÉS DANS LE PARCOURS ET COMMENT ONT-ILS ÉTÉ ACCOMPAGNÉS ?

« Pour l'association St'Art Up, les jeunes sont généralement identifiés par les coordonnateurs des microstructures ou par les référents de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ; une partie d'entre eux est alors orientée vers nous. Nous en repérons également certains via nos réseaux : médiation de rue, familles, partenaires locaux. Aujourd'hui, les acteurs du territoire ont pris l'habitude de nous solliciter pour des jeunes en situation de décrochage. Il arrive également que d'anciens volontaires en Service Civique nous orientent de nouveaux jeunes se trouvant dans des situations similaires à celles qu'ils ont connues. »

Aurélie Moulin, dirigeante de l'association St'Art Up à Marseille

« Au sein de la Ligue 13, pour chaque candidature, nous appelons le candidat et sommes attentives à son parcours, particulièrement pour les jeunes n'ayant pas de diplôme. Nous leur expliquons comment ils peuvent préparer leur entretien en leur donnant des clés et les codes pour se mettre en avant et se démarquer. Il nous arrive aussi de réorienter les jeunes vers d'autres missions par rapport à leurs centres d'intérêt et leur chance d'avoir une mission. »

Julie Bonnaud, coordinatrice Service Civique au sein de la Ligue 13

PENDANT LE PARCOURS, QUELLES ACTIVITÉS LES JEUNES ONT-ILS RÉALISÉES ?

« Au sein de l'association Lit'Up, six modalités d'accompagnement sont proposées :

- Appui à la recherche d'une mission adaptée aux besoins du jeune ;*
- Accompagnement individuel régulier du jeune pendant la mission (socle obligatoire) ;*
- Participation à des ateliers collectifs de développement de compétences ;*
- Coaching individuel en orientation ;*
- Mentorat-compétences et passage devant un Comité de Reconnaissance des Compétences ;*
- Appui aux tuteurs dans leur mission.»*

Association Lit'Up dans le Var

« Le jeune bénéficie d'un parcours structuré intitulé le « Parcours Personnel de Réussite Professionnelle », qui permet de travailler notamment l'autonomie administrative, la gestion d'un budget, les notions de vivre-ensemble et de citoyenneté, l'estime de soi, et la construction du projet professionnel. Le parcours est adapté à chaque jeune. Nous les accompagnons également dans le passage du code de la route, puis du permis de conduire lorsqu'ils ont l'âge requis. Pour les jeunes intéressés, nous les aidons à préparer le BAFA afin qu'ils puissent s'ouvrir à d'autres opportunités à la fin de leur mission. Enfin, des stages d'immersion en entreprises ont été réalisés pour les jeunes puissent découvrir divers secteurs professionnels. »

Aurélie Moulin, dirigeante de l'association St'Art Up à Marseille

DES EXEMPLES DE MISSIONS RÉALISÉES PAR LES JEUNES :

« Accompagnés par St'Art Up, les jeunes effectuent des missions de Service Civique en lien avec la coanimation d'ateliers de pratiques éducatives, sportives et artistiques, par exemple sur la découverte du milieu des cultures urbaines. Sur le plan scolaire, l'impact est très positif : la majorité des jeunes étaient en situation de décrochage car ils ne pouvaient pas continuer à rester uniquement sous statut scolaire. La mission de Service Civique leur permet donc de maintenir une dynamique d'engagement tout en poursuivant ou en préparant un parcours de formation. »

Aurélié Moulin, dirigeante de l'association St'Art Up à Marseille

QUEL IMPACT SUR LES JEUNES ?

“

Leandro Pestana, 18 ans, a quitté l'école à 14 ans et a passé quatre ans sans activité dans le quartier difficile d'Air Bel à Marseille. Attiré par le trafic, nous avons déployé des efforts considérables pour le réintégrer dans un parcours institutionnel. Après plusieurs semaines de discussions, Leandro a découvert en lui un potentiel et un rêve : devenir mécanicien moto. Grâce à notre accompagnement, nous avons travaillé sur ses compétences et ses lacunes, avec l'aide de partenaires comme La Cravate Solidaire et les ressources du Sel de La Vie (prise de parole, confiance en soi, savoir-être et savoir-faire). Leandro a ensuite sensibilisé d'autres jeunes des quartiers (Micoucouliers, Busserine, Les Cèdres, Les Oliviers, Air Bel, Campagne Lévêque, L'Estaque) aux dangers du décrochage scolaire. Il a organisé des ateliers hebdomadaires touchant 25 jeunes par semaine, soit un total de 450 jeunes [...] La fierté de Leandro réside dans son parcours : il a trouvé sa voie tout en étant utile aux jeunes de son quartier. »

Association Le Sel de la Vie, Marseille

“

J'ai repris confiance en moi car des personnes m'ont donné une chance même sans diplôme. »

Volontaire accompagnée par la Ligue 13

“

Walid Djebourri, un Service Civique décrocheur, a rejoint notre programme en 2024, affrontant des difficultés sociales et scolaires. Notre accompagnement lui a permis de valider son passage en deuxième année de DUT Gestion des Entreprises et des Administrations. Après environ dix séances hebdomadaires de deux heures, Walid a gagné en confiance et a décidé de rejoindre un dispositif dédié aux jeunes collégiens et lycéens décrocheurs. Il a accompagné, avec deux autres volontaires, des jeunes filles dans les matières scientifiques, aidant six d'entre elles à améliorer leurs notes de 6/20 à 16/20. Il a également organisé des sessions bilan pour sensibiliser ces jeunes filles à leurs futures orientations via Parcoursup. »

Association Le Sel de la Vie, Marseille

“

Les anciens volontaires avec un parcours d'étude complexe témoignent d'un regain de confiance, d'une meilleure insertion et d'une réflexion sur leur avenir. »

Julie Bonnaud, coordinatrice Service Civique au sein de la Ligue 13

“

Sur l'année scolaire 2023-2024 et l'année 2024-2025, deux de mes élèves ont bénéficié d'un Service Civique combiné avec l'association St'Art Up sur Marseille. Le Service Civique combiné a été pour mes deux élèves un temps dédié à l'acquisition de nouvelles compétences, notamment dans les métiers de l'animation auprès d'un public jeune. Le Service Civique a aussi été une

source précieuse de revenus pour les deux élèves, dont la précarité peut être clairement identifiée comme la cause de l'échec scolaire. Le parcours combiné entre une activité d'animation, avec l'accompagnement bienveillant et resserré de Mme Moulin pour l'association St'Art Up, et celui du micro-lycée, avec un emploi du temps aménagé, a permis à ces deux jeunes d'aller chercher leur diplôme de CAP Electricité sans trop s'inquiéter du manque de moyens.

Le Service Civique combiné tel qu'il a été proposé est à mon sens une belle manière de contourner des difficultés réelles, mais aussi de permettre aux élèves de découvrir les métiers de l'animation et de la culture avec un réel travail sur les compétences psychosociales et le savoir-être. Mes deux élèves Derys et Chakibe ont acquis des compétences et un savoir-faire en ayant été intégré au Service Civique combiné. »

Kahina Zaouache, responsable du micro-lycée La Floride, à Marseille



Cette année, j'ai pu souffler et me concentrer sur ma reprise d'étude. Partir en médecine l'an prochain semblait impossible pour moi et cette fois j'y suis ! »

Amine Okbi, 22 ans, accompagné par la MLDS, le microlycée Saint-Exupéry à Marseille et l'association St'Art Up. Il a obtenu son baccalauréat et a intégré des études de médecine.

QUEL IMPACT SUR LES JEUNES ?



J'avais le sentiment de ne servir à rien, de ne pas avoir d'avenir... Je n'arrivais plus à sortir de ma chambre. Avec le Service Civique, j'ai pris confiance en moi en aidant les autres. »

Emma Dernard, 19 ans, repérée par la MLDS et la référente du microlycée Diderot à Marseille. Elle avait développé une phobie scolaire liée à du harcèlement. Accompagnée par la MLDS et l'association St'Art Up, elle a depuis obtenu son baccalauréat et son permis. Elle a trouvé un emploi en vente et prépare un diplôme d'hôtesse de l'air.

Le partenariat entre le lycée Diderot et l'association Unis-Cité existe depuis plus de 15 ans. J'ai eu la chance d'être référente MLDS de ce dispositif pendant plus de dix ans. Il s'adresse à des jeunes décrocheurs, mineurs, sans qualification ni diplôme. Le dispositif alterne deux jours au lycée et trois jours en Service Civique. Cette complémentarité leur permet de renouer avec les apprentissages tout en découvrant un nouvel environnement, en développant des compétences et en vivant une expérience valorisante.

Au lycée, un accompagnement individualisé leur permet de progresser à leur rythme et de construire un projet de formation. Le Service Civique est un véritable levier de remobilisation : les jeunes se sentent utiles et reconnus, et retrouvent confiance en eux. Je pense notamment à un jeune qui souhaitait devenir comédien malgré un parcours difficile. Grâce à l'accompagnement de l'Éducation nationale et d'Unis-Cité, il a pu intégrer les Cours Florent et devenir comédien.

Après plus de dix années d'expérience, je considère le Service Civique combiné comme un outil particulièrement pertinent pour lutter contre le décrochage. Il offre aux jeunes un cadre différent, leur permet de développer des compétences et de retrouver confiance en eux et en leur avenir. »

Halima Badi, coordonnatrice MLDS Réseau Etoile-Huveaune-Garlaban, rattachée au LPO Denis Diderot à Marseille

